



Commune de La Roche

Administration communale
Route de la Gruyère 9
Case postale 18
CH-1634 La Roche
Tél 026 413 90 40
Fax 026 413 90 41
commune@la-roche.ch

Formulaire d'inscription à l'accueil extrascolaire (AES)

Pour l'année scolaire 2021-2022

Pour toute personne intéressée, merci de remplir un formulaire par enfant et de le (s) adresser à la commune : Administration communale, Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche

Nom et prénom de l'enfant							Sexe	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
Fratrie (prénom et date de naissance des frères et sœurs)									
Adresse complète									
Date de naissance				Langue maternelle					
Degré scolaire (rentrée 2021)	<input type="checkbox"/> 1H	<input type="checkbox"/> 2H	<input type="checkbox"/> 3H	<input type="checkbox"/> 4H	<input type="checkbox"/> 5H	<input type="checkbox"/> 6H	<input type="checkbox"/> 7H	<input type="checkbox"/> 8H	
Enseignant (e-s)					Lieu de l'école				

L'ouverture des tranches horaires sera effective à la condition qu'un nombre minimum de trois enfants soient inscrits.

- L'enfant est inscrit pour des modules fixes depuis le

Veuillez cocher toutes les cases correspondant aux plages horaires souhaitées pour votre enfant.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
06:30 – 08:00		Fermé	Fermé	Fermé	
08:00 – 11:35	Fermé	Fermé	Fermé		Fermé
11:35 – 13:30			Fermé		
13:30 – 15:15		Fermé	Fermé	Fermé	
15:15 – 18:30			Fermé		

- L'enfant est inscrit pour des modules irréguliers. Le formulaire « fiche de présences irrégulières » doit être remis par les parents à l'AES au **minimum 15 jours ouvrables**. Les dates des restitutions des plannings seront communiquées aux parents concernés par la responsable de l'AES.

La fiche de « présence irrégulière » se trouve sur le site de la commune www.la-roche.ch, rubrique Service/Vivre dans la commune/Accueil Extrascolaire ou auprès de l'AES.

Informations sur la famille

Autorité parentale	<input type="checkbox"/> partagée <input type="checkbox"/> la mère <input type="checkbox"/> le père <input type="checkbox"/> autre : _____	<i>En principe, durant le mariage, les époux exercent en commun l'autorité parentale sur leurs enfants mineurs (cf. art. 296 al. 1er et 297 al. 1er Code civil suisse). En vertu des articles 297 et ss. CC, l'autorité parentale donne aux parents le droit de garde sur leurs enfants, le droit de les représenter, d'administrer leurs biens, de déterminer les soins à leur donner et de pourvoir ensemble à leur entretien et leur éducation.</i>
Garde (durant la semaine, l'enfant vit chez ...)	<input type="checkbox"/> commune <input type="checkbox"/> chez la mère <input type="checkbox"/> chez le père <input type="checkbox"/> garde alternée : _____	<i>préciser les jours de chacun des parents</i>

Mère

Nom, prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Adresse	
Localité	
Tél 1 (domicile)	
Tél 2 (mobile)	
Tél 3 (prof.)	
e-mail	
Profession	
Langue maternelle	

Père

Nom, prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Adresse	
Localité	
Tél 1 (domicile)	
Tél 2 (mobile)	
Tél 3 (prof.)	
e-mail	
Profession	
Langue maternelle	

*Veillez mettre un astérisque * à côté du numéro à appeler en premier en cas d'urgence.*

Santé de l'enfant

Santé	<input type="checkbox"/> L'enfant suit-il un traitement médical ? <input type="checkbox"/> L'enfant fait-il des allergies ? <input type="checkbox"/> L'enfant présente-t-il des maladies chroniques ? (asthme, diabète, convulsions, autre : _____) <input type="checkbox"/> L'enfant porte-t-il des lunettes ? <input type="checkbox"/> Régime alimentaire spécifique ?	<i>Si oui, préciser</i>
-------	--	-------------------------

L'AES possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence selon les directives du SEJ. Voici ce qu'elle contient :

- Solution aqueuse désinfectant Merfen
- Pansements
- Pommade Arnica

Merci de cocher ce que vous nous autorisez à utiliser pour votre enfant.

Aucun médicament ne sera administré à votre enfant.

En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament durant le temps d'accueil, les parents sont tenus de prendre contact avec le/la responsable de l'AES pour convenir d'une collaboration.

Assurance maladie		Médecin de l'enfant	
-------------------	--	---------------------	--

Autorisations

Photographie et/ou vidéo
<input type="checkbox"/> Nous autorisons notre enfant à être pris en photo ou en vidéo dans le cadre des activités de l'AES. <input type="checkbox"/> Nous n'autorisons pas notre enfant à être pris en photo ou en vidéo dans le cadre des activités de l'AES.

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à l'AES		
Nom et prénom _____	Tél. _____	Lien avec l'enfant _____
Nom et prénom _____	Tél. _____	Lien avec l'enfant _____
Nom et prénom _____	Tél. _____	Lien avec l'enfant _____

Nous vous prions de joindre au dossier TOUS les documents suivants, sans quoi l'inscription ne sera pas prise en compte :

- Formulaire d'inscription complet pour chaque enfant
- Formulaire Règles de vie daté et signé par l'enfant et le/les parents
- Copie de l'assurance RC
- Copie de l'assurance maladie et accidents de l'enfant
- Dernier avis de taxation

En cas de séparation ou divorce, veuillez joindre une copie de la convention ou tout document officiel qui mentionne qui a la garde et ou l'enfant est domicilié.

Par leur signature, le (les) parent(s) accepte les conditions du règlement communal ainsi que du règlement d'application de l'AES.

Date et signature des parents ou du représentant légal :

Documents à disposition sur le site de la commune : www.la-roche.ch/AES

- Règlement communal (à disposition sur le site de la commune La Roche)
- Règlement d'application (à disposition sur le site de la commune La Roche)
- Annexe au règlement d'application (à disposition sur le site de la commune La Roche)
- Grille tarifaire
- Règles de vie à signer par les parents + l'enfant